



Section académique du
SNES-FSU
6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble
Tél : 04 76 62 83 30

stagiaire@grenoble.snes.edu

STAGE SYNDICAL

Stagiaires 2023

Jeudi 16 novembre

Bourse du travail de Grenoble
avenue de l'Europe - face à Grand Place

Demande de congé à formuler par écrit auprès de votre chef d'établissement un mois avant le stage. Le congé pour formation syndicale (12 jours par an) est un droit pour toutes et tous, syndiqués ou non. Passé cette date, vous pouvez tout de même solliciter une autorisation d'absence.

Pour l'inscription, envoyez un mail à : stagiaire@grenoble.snes.edu
Ou inscrivez-vous en ligne sur le site du SNES-FSU Grenoble, rubrique vie syndicale et stages).

Un stage syndical spécial stagiaire, pour quoi faire ?

Après quelques semaines dans le « grand bain » vous avez sans doute constaté, qu'à l'opposé du discours du Ministre sur la rentrée avec « des profs devant chaque classe », partout les personnels doivent se débrouiller, bricoler pour remplir leur mission au service des élèves sans moyens supplémentaires et avec des directives sanitaires souvent confuses.

Pour vous, les conditions d'entrée dans le métier sont loin d'être idéales : les stagiaires à temps plein assurent leur formation en plus de leurs cours et les stagiaires alternant·es jonglent entre l'INSPE et la prise en charge des classes dans leur établissement. Et, cerise sur le gâteau, le salaire de début de carrière se rapproche de plus en plus du SMIC. En pleine crise de recrutement, la revalorisation n'est toujours pas à l'ordre du jour du gouvernement !

Une journée pour prendre le temps... de se renseigner, de partager, de comprendre

Il est essentiel dans ce contexte de construire un collectif pour se former, de s'informer et obtenir des avancées. Au SNES-FSU, nous luttons pour un enseignement de qualité pour tous les élèves, assuré par des personnels qualifiés et reconnus. C'est pourquoi nous œuvrons aux côtés des collègues stagiaires pour obtenir des améliorations significatives de la formation : charge de travail adaptée, entrée dans le métier progressive, reconnaissance du temps de transport, de préparation des cours, transparence des modalités d'évaluation de stage...

Pour l'heure, vos préoccupations sont sans doute loin de la politique gouvernementale en matière d'éducation : gérer vos classes, vous intégrer dans une équipe, préparer vos cours, faire face des situations délicates sont sans doute vos priorités. Vous voulez aussi vous informer : combien serez-vous payés, quels frais de déplacement, comment votre reclassement sera-t-il fait, comment se passent les mutations ?

Ce stage est l'occasion de vous informer sur vos droits durant cette année et pour l'avenir (carrière, mutations...)

Les militant·es du SNES-FSU Grenoble

Programme du stage

Le matin (9h-12h)

Votre regard sur votre début d'année

Questions diverses sur votre année de stage ? Quelles propositions pour une autre formation ?

Les droits des stagiaires et titulaires

- Frais de déplacement, aides sociales
- Indemnités (REP, ISOE)
- Salaire, congés...
- Avancement, promotion
- Concours internes, reclassement
- Gestion au cours d'une année scolaire

L'après-midi (13h30-16h30)

Le SNES-FSU, pour quoi faire ?

Et l'année prochaine ?

- L'évolution de notre métier
- Les différents types de postes
- Qu'est-ce qu'être TZR ?
- Comment faire respecter son métier, ses droits, son statut à chaque niveau de l'Education nationale ?

Les mutations

- Les phases inter et intra-académiques
- Quel barème ? Quels vœux formuler ?

Comment s'inscrire au stage ?

Les stages de formation syndicale sont un droit. Depuis toujours, le SNES-FSU organise des stages qui concernent les droits des personnels, les conditions de travail, et également l'évolution de nos métiers, de nos disciplines, etc. Ces stages s'adressent à toutes et tous – **syndiqué-es et non syndiqué-es** – et sont suivis chaque année par de nombreux collègues. **Pour exercer ce droit, vous devez déposer auprès de votre chef d'établissement (même si vous êtes à l'Inspe ce jour-là) la demande d'autorisation d'absence (voir p. 4) un mois avant, après l'avoir reproduite et complétée.** L'autorisation de participation est un droit, et ne peut donc pas vous être refusée. Vous conservez votre salaire et vous n'avez pas à rattraper vos cours ou vos heures de formation. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Une fois ces formalités effectuées, **n'oubliez pas de nous confirmer votre participation par mail à la section académique du SNES-FSU (stagiaire@grenoble.snes.edu) ou sur le site du SNES-FSU Grenoble** afin que nous puissions prévoir l'accueil des stagiaires et les documents en nombre suffisant et d'informer par politesse vos formateurs à l'INSPE.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR FORMATION SYNDICALE

NOM Prénom

Grade et fonction

Établissement

à Mme la Rectrice

s/c de M. [ou Mme]

Principal[e] ou Proviseur[e] du
collège/lycée

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-997 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le [1], [2] pour participer à un stage académique de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À le

[1] Indiquer la date du stage

[2] Le matin [ou l'après-midi] [ou toute la journée] : n'indiquer que les demi-journées comportant des heures de cours ou de service

Une question ? Un problème ? Ne restez pas isolé-e !

Contactez-nous à l'adresse mé^l stagiaire@grenoble.snes.edu

Permanences les mardi midi – INSPE de Grenoble et Chambéry

Des sections dans chaque département (S2)

SNES Section de l'Ardèche

Maison des Syndicats

25, avenue de la Gare

07000 PRIVAS

07 66 72 87 83

snes.ardeche@grenoble.snes.edu

SNES Section de l'Isère

Bourse du Travail,

32, avenue de l'Europe,

38030 GRENOBLE CEDEX 02

04 76 23 14 18

s2.38@grenoble.snes.edu

SNES Section de la Drôme

Maison des Syndicats

17, rue Georges Bizet

26000 VALENCE

0475 56 77 77/07 80 50 04 56

snes.drome@grenoble.snes.edu

SNES Section de Savoie

Maison des Syndicats

77 rue Ambroise Croizat

73000 CHAMBERY

04 79 68 91 79 – 07 69 16 51 53

s2.73@grenoble.snes.edu

SNES Section de Haute-Savoie

10, rue Guillaume Fichet

74000 ANNECY

04 50 45 10 71

haute-savoie@grenoble.snes.edu



@SNESFSUGrenoble

Pour des infos stagiaires et titulaires : le facebook du SNES-FSU de l'académie de Grenoble.